

## INFORMATIONS MESURES SANITAIRES COVID pour une cure en toute sécurité et sérénité

« Votre sécurité reste notre priorité et nous tenons à vous informer sur les mesures sanitaires mises en place aux Thermes d'Avène »

### Pour nos curistes...

Le **port d'un masque chirurgical** (type 2) à usage unique est **obligatoire dans l'ensemble des Thermes, pour tous les curistes à partir de 6 ans** pendant toute la durée de la cure.

**Contrôle de la température** systématique de **chaque personne entrant dans les zones de soins.**

**Un seul Accompagnant pour les curistes-enfants** est autorisé dans les Thermes. Toute autre demande est soumise à autorisation.

Des **distributeurs de solution hydroalcoolique** sont disposés dès l'entrée des thermes et dans tout l'établissement.

Les **distances de sécurité** entre chaque curiste sont à respecter, marquages au sol et affichages de pictogrammes sécurisent tous les déplacements à l'intérieur et aux abords des Thermes.

**Curiste et son accompagnant-Thermes** : un **certificat de vaccination complète**, ou un **test PCR** de moins de 72H, ou un **certificat de rétablissement** de moins de 6 mois est à présenter au médecin thermal lors de la consultation d'arrivée en cure ou par dérogation auprès du référent COVID.

**L'examen du curiste est réalisé par le Médecin Thermal, avant le début des premiers soins.**

En cas de suspicion d'une infection au coronavirus, le curiste (ou accompagnant-Thermes) est orienté vers un dépistage PCR.

« Ces mesures peuvent être modifiées en fonction de l'évolution des recommandations des autorités de santé. Consultez régulièrement nos actualités sur [www.avenecenter.com](http://www.avenecenter.com) »

La Direction des Thermes d'Avène

**Le nombre de curistes** accueillis chaque jour et par créneau horaire est **limité et régulé** selon les normes définies par la jauge de fréquentation instantanée conduisant à une **planification des soins optimisée et imposée par les Thermes** pour votre sécurité.

### ...et aux thermes

**Les équipes thermales** reçoivent en continu des **formations spécifiques d'Hygiène et de Prévention & Gestion du risque Covid 19.**

**Contrôle de la température** systématique et quotidien **du personnel** avant l'entrée dans les Thermes.

**L'ensemble du personnel est doté d'équipements de protection** conformément aux recommandations des autorités de santé.

**Les protocoles de désinfection stricts** déjà en vigueur dans le cadre de notre Certification Qualité Aquacert HACCP Thermalisme® **sont renforcés et validés selon le référentiel sanitaire de la Direction Générale de la Santé.**

**Le traitement de l'air dans les Thermes est optimisé en 100% AIR NEUF.**

**La station thermale d'Avène** a mis en place une **cellule « vigilance et coordination COVID »** qui a élaboré un protocole de prise en charge d'une suspicion ou d'un cas avéré COVID. Le haut niveau de **traçabilité du parcours curiste**, garantit une identification rapide des personnes « contact » ; le **coordinateur COVID** se rapprochera aussitôt des autorités pour les déclarations obligatoires.